

CONDUIRE UN RUCHER DE MOINS DE 30 RUCHES

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)

MAJ : 01/2026

Formation certifiante. Ce bloc de compétence (UCARE inscrit au **RNCP n°38093BC06** fait partie du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA, RNCP n°38093 - voir le site : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38093/>), sous l'intitulé : Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale de l'atelier apicole.

Une **attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétence** vous sera délivrée à l'issue de la formation. Vous avez la possibilité de valider le BPREA si vous effectuez les six autres blocs de compétences du BP.

OBJECTIFS

L'objectif de cette formation est de permettre aux utilisateurs de mettre en place et de conduire un rucher de moins de 30 ruches :

- ▶ Élaborer l'itinéraire technique de la production ;
- ▶ Réaliser les travaux de l'atelier de production.

PUBLIC VISÉ

- ▶ Particulier ;
- ▶ Stagiaire BPREA ;
- ▶ Agriculteur ;
- ▶ Salarié agricole .

La formation est ouverte aux personnes présentant les pré-requis.

PRÉ-REQUIS

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans ;
- ▶ Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) et l'outil informatique ;
- ▶ Ne pas présenter de contre-indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier.

MODALITÉS D'ENTRÉE

- ▶ Entrée/sortie permanente, inscription à partir de septembre ;
- ▶ Contactez-nous pour un examen de votre demande.

DURÉE

70 heures dont 56h à distance et 14h de pratique en présentiel chez un apiculteur.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- ▶ 980 € TTC.

Financements possibles :

- ▶ Compte Personnel de Formation ;
- ▶ VIVEA ;
- ▶ Financement par France Travail ;
- ▶ Plan de développement des compétences entreprise ;
- ▶ Auto-financement.





RESPONSABLES DE LA FORMATION

- ▶ Stéphanie COMMEAU - Responsable Formation ;
- ▶ Émilie RODEIRON - Assistante Formation.

CONTENUS

- ▶ Règles d'implantation et d'aménagement d'un rucher ;
- ▶ Approche des différentes races et écotypes d'abeilles ;
- ▶ Organisation et réalisation des opérations liées à la conduite des colonies : nourrissage, suivi sanitaire, potentiel productif, prévention de l'essaimage, hivernage ;
- ▶ Organisation et réalisation des opérations liées à la récolte :
 - Extraction du miel ;
 - Travail du miel ;
 - Conditionnement et stockage.
- ▶ Principes et règles d'hygiène ;
- ▶ Mode de conduite de l'activité avec un cahier des charges de l'apiculture bio.

LES PLUS DE NOTRE FORMATION

- ▶ Formation multimodale avec théorie à distance sur plateforme et pratique en milieu professionnel ;
- ▶ Suivi et accompagnement par un apiculteur ;
- ▶ Rythme et calendrier individualisés.

MODE D'ÉVALUATION

- ▶ Jalon intermédiaire : quiz en ligne ;
- ▶ Evaluation finale : oral à partir d'une pratique réalisée en situation ;
- ▶ Attestation de suivi de formation individuelle en fin de parcours ;
- ▶ Si réussite à l'évaluation : attestation de validation du bloc de compétence.

MODALITÉS PRATIQUES

Formation à distance.

CONTACT

CFPPA «Le Robillard»
 938 Route du Lycée Agricole
 Lieury 14170 Saint-Pierre-en-Auge
 02 31 42 61 06
cfppa.le-robillard@educagri.fr
www.cfppa.le-robillard.fr

Une Référente Handicap est là pour vous accueillir et vous informer en cas de besoin : Virginie DANIEL
 ☎ 02 31 42 61 21 – @ virginie.daniel@educagri.fr

PLUS D'INFORMATIONS ?



Vous souhaitez en savoir davantage sur les modalités pédagogiques et d'évaluation, nos résultats en matière de réussite, d'insertion, de satisfaction, etc. ? **Scannez le QR Code** ci-contre pour accéder à notre site internet !